

ANNEXE II

Royaume de Belgique

Service public federal Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

N° d'entreprise : 0314.595.348

Demande d'autorisation d'activités ambulantes

NB : les informations qui sont déjà en possession de la Banque-Carrefour des Entreprises et qui n'ont pas changé ne doivent pas être répétées.

I. Nature de la demande (1) :

- A. Obtention
- B. Modification
- C. Remplacement

II. Type de demande (1) :

- A. « Autorisation patronale »
- B. « Autorisation de préposé A »
- Nombre d'autorisations demandées :
- C. « Autorisation de préposé B » (voir rubriques VII et VIII)

III. Identification du demandeur :

Nom : Prénoms : Sexe : M./F.
N° de Registre National (2) : ou lieu et date de naissance (2) :
..... Nationalité

Adresse :

N° de téléphone : N° de GSM

N° de Fax : Adresse e-mail :

IV. Qualité du demandeur :

- A. Personne physique exerçant pour son propre compte
Le cas échéant, la dénomination commerciale :
N° d'entreprise :
- B. Responsable de la gestion journalière d'une personne morale
Raison sociale de la personne morale :
Le cas échéant, la dénomination commerciale :
Adresse du siège social :
.....
N° d'entreprise :

V. Lieux d'exercice de l'activité ambulante (1) :

- A. en tout lieu à l'exception du domicile du consommateur
- B. en tout lieu y compris au domicile du consommateur

VI. Objet de l'activité (1) :

- A. tout produit et service, à l'exception de ceux soumis à conditions spécifiques
- B. tout produit et service, ainsi que ceux soumis à conditions spécifiques, repris ci-dessous, avec en regard de chacun d'eux le titre en autorisant la vente (autorisation, agrément, licence, accès à la profession, etc.) :

1.
.....
2.
.....
3.
.....
4.
.....
5.
.....

VII. Identification du « préposé » pour lequel l'autorisation est demandée (voir rubrique II) :

Nom : Prénoms :
Sexe : M./F

N° de Registre national ou lieu et date de naissance : (2)

Nationalité :

Adresse :

N° de téléphone : N° de GSM : N° de Fax :

Adresse e-mail :

Date et signature du « préposé »,
.....

VIII. Durée de l'autorisation : (voir rubrique II)

IX. Lorsque le candidat à l'autorisation n'est pas ressortissant de l'Espace économique européen, mentionner le motif de la dispense de la condition de nationalité :

X. Lorsque l'autorisation est demandée pour l'exercice de l'activité au domicile du consommateur, le candidat doit fournir :

— soit un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs datant de moins de trois mois ou un document équivalent émis par l'autorité compétente de son pays de résidence

— soit une déclaration sur l'honneur du « préposé » certifiant qu'il n'a pas fait l'objet de condamnation. Si le candidat opte pour la déclaration, il doit né enmoins fournir le certificat dans les trente jours suivant la délivrance de l'autorisation d'activités ambulantes, sous peine du retrait de l'autorisation

— soit l'accord du Ministère public concernant l'exercice de l'activité ambulante.

Fait à

le

Signature du demandeur,

(1) Entourer la mention ad hoc

(2) N° de Registre National s'il s'agit d'un résident ou lieu et date de naissance s'il s'agit d'un non-résident

Vu pour être annexé à Notre arrêté du 24 septembre 2006.

ALBERT

Par le Roi :

La Ministre des Classes moyennes,
Mme S. LARUELLE.

La Ministre de la Justice,
Mme L. ONKELINX

Le Ministre de l'Intérieur,
P. DEWAELE

Le Ministre de l'Economie,
M. VERWILGHEN